

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2021-45**



À la séance ordinaire qui sera tenue le **10 août 2021**, à 19h30, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaïne, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte ou au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, selon les conditions météorologiques, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2021-45 : LOT 2 661 974 (90, RUE FRANCOISE-CUILLERIER)**

La demande vise à permettre l'installation d'une piscine à une distance de 0.7 mètre d'une remise au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 10 août 2021.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure no 2021-45. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, avant la séance du Conseil, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 10 août, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite annoncée par le présent avis ou sur place.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 JUILLET 2021.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*